

Pascal LE REST, Ethnologue, Conseiller technique CEPS/ADSEA 77, Chargé d'études pour le Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée.

LE PHENOMENE DE L'ERRANCE DES JEUNES ADULTES DANS UNE AGGLOMERATION DE L'EST PARISIEN ET SON TRAITEMENT SOCIAL

1/ Propos liminaire

L'origine de ce travail collectif sur l'errance, de ce diagnostic partagé sur l'agglomération de Chelles reposait sur deux piliers fondamentaux : d'une part, le traitement de la question de l'errance était inscrit dans le contrat d'objectifs de l'équipe de prévention spécialisée de Chelles/Vaires/Brou et figurait, par conséquent, dans le plan d'action de l'équipe et d'autre part, l'existence d'un protocole d'action entre l'Unité d'Action Sociale, la Mission Locale du bassin d'emploi chellois et l'équipe de prévention spécialisée Chelles/Vaires/Brou de la Coordination des Equipes de Prévention Spécialisée de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de Seine-et-Marne (CEPS/ADSEA77) légitimait *de facto* le partenariat. Ce travail s'est réalisé de septembre 2003 à février 2005.

Les problématiques des jeunes adultes en situation d'errance étaient visibles sur cette agglomération (cf. chapitre 2).

C'est la volonté des partenaires d'un territoire circonscrit, professionnels de l'action sociale, de parvenir à plus d'efficacité dans le traitement d'une problématique actuelle lourde de souffrances, inflationniste, difficile à résoudre et qui confronte à des réalités sociétales particulièrement angoissantes, comme l'accessibilité à un logement ou à un emploi, qui a guidé l'esprit de ce travail.

- Cette problématique est celle de l'errance¹ et concerne précisément les jeunes adultes en situation d'itinérance².
- Le public, victime de cette problématique, mais bénéficiaire de l'action engagée, est âgé de 18 à 30 ans et est représenté par les deux sexes.
- Le territoire où se révèle l'ampleur de cette problématique est celui de l'agglomération de Chelles, intégrant les communes de Chelles, de Vaires-sur-Marne et de Brou-sur-Chantereine.
- Les partenaires, soucieux de trouver des réponses, voire de les échafauder, sont l'Unité d'Action Sociale, la Mission Locale du bassin d'emploi chellois, l'équipe de prévention spécialisée de l'ADSEA 77, les Centres Communaux d'Action Sociale des communes de

¹ L'errance n'est pas seulement caractérisée par des aspects physiques mais peut se manifester dans une manière d'être, des comportements, voire un état mental. L'errance peut être psychologique.

² L'itinérance est une pratique qui consiste à se déplacer d'un lieu à un autre, en fonction des besoins ressentis, des nécessités ou des prestations offertes.

Vaires-sur-Marne et de Brou-sur-Chantereine, la Croix Rouge Française et la Maison du Pain (un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale).

La volonté des partenaires était de comprendre le phénomène tel qu'il se manifestait sur leur territoire d'intervention. C'est la raison pour laquelle une table ronde était organisée avec de jeunes adultes en situation d'itinérance pour comprendre leur réalité de vie, leurs difficultés mais également pour saisir les ressources et les potentiels afin de répondre efficacement à leur situation. Elle avait lieu le 31 mars 2004 (cf. chapitre 3.1).

Cette table ronde inaugurerait les premiers pas du diagnostic partagé et confirmait la nécessité de comprendre les parcours de vie des jeunes adultes dans cette problématique d'errance. C'est naturellement qu'une phase de rencontres et d'entretiens avec ces jeunes adultes se réalisait, comme envisagé dans la démarche méthodologique du diagnostic, pour mesurer l'ampleur du phénomène, ses invariants élémentaires et les conditions de production de la problématique. Les entretiens des jeunes adultes en situation d'itinérance se sont déroulés du printemps à la fin de l'été (cf. analyse dans le chapitre 3.2).

Afin de nourrir le diagnostic partagé, la phase d'entretiens des partenaires, programmée lors de la démarche méthodologique, de façon collégiale, devait favoriser le recueil des représentations sur la problématique de l'errance, les méthodes d'intervention au bénéfice du public, les manières de faire en matière de partenariat et enfin les idées pour améliorer les prises en charge, pour élaborer les solutions d'aide. Cette seconde série d'entretiens s'est échelonnée dans le courant de l'automne (cf. analyse dans le chapitre 4).

Une table ronde le 15 novembre 2004, réunissant les partenaires territoriaux et le réseau local, devait favoriser l'affinage du diagnostic partagé, à l'aide notamment d'un questionnaire construit par le groupe de travail, augmenté de la production des échanges durant les débats sur le thème : *Droits et accès au logement des jeunes en grandes difficultés sociales : aspects satisfaisants ou freins des réponses actuelles, cohérences et complémentarités d'intervention et préconisations*. Une autre table ronde sur le thème *de la domiciliation* avait lieu le 10 janvier 2005 afin de déterminer les enjeux de cette question.

Les partenaires engagés étaient le Centre Communal d'Action Sociale de Chelles, les Urgences de l'hôpital de Lagny, le Collectif Chrétien d'Action Fraternelle, les Cœurs Parlent, Le Service Social en Faveur des Elèves, la Rose des Vents (115), le Relais Jeunes, Initiatives 77, le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, l'Office Public Départemental des HLM, l'Union des Foyers de Jeunes Travailleurs, le Foyer des Jeunes Travailleurs de Lagny, Emergence, la SNCF et les institutions telles que la DDASS³ ou la Direction Générale Adjointe de l'Action Sociale du Conseil Général de Seine-et-Marne, ainsi que le Maire Adjoint chargé de la cohésion sociale et de la direction des affaires sociales de Vaires-sur-Marne et le Maire Adjoint chargé de l'action sociale et de la prévention spécialisée de Brou-sur-Chantereine.

2/ Introduction : le contexte géographique où s'exprime le phénomène de l'errance

Pour comprendre le phénomène de l'errance sur l'agglomération chelloise, et au-delà, sur le département de Seine-et-Marne, il n'est pas inutile de se référer à certains paramètres spécifiques⁴.

³ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

⁴ Pour cette introduction, je me suis notamment référé au schéma départemental de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion de Seine-et-Marne, pour la période 2004/2008.

2.1 Un territoire propice aux nouvelles problématiques

Département situé à l'est de la région Île-de-France, la Seine-et-Marne est de tous les départements de la région, celui qui connaît les mutations les plus importantes, en matière démographique autant qu'économique. La croissance démographique s'explique, pour une partie, dans les migrations de populations de l'agglomération parisienne, en difficulté pour se loger, vers les villes nouvelles de Seine-et-Marne en pleine expansion. Ces mouvements de population témoignent de nécessités économiques, voire de contraintes.

2.2 Des conséquences logiques

Les populations, confrontées à des difficultés sur le plan monétaire, dans l'impossibilité de se loger, compte tenu du contexte de réduction de l'offre⁵, recourent à des solutions d'hébergement précaire. C'est ainsi que le développement de l'hébergement chez un tiers, des *squats* ou des logements de fortune en tout genres (dans une voiture, un camion, une caravane et parfois, bien moins) se réalise.

2.3 Le public de l'errance d'un territoire spécifique

51% des personnes en situation d'errance dans l'agglomération chelloise, à l'ouest du département de la Seine-et-Marne, sont sans ressources et ne sont pas inscrites au RMI, parce qu'elles ont moins de 25 ans ou parce qu'elles sont en voie de régularisation, par exemple⁶.

19,3% des jeunes adultes de 18 à 24 ans, en situation d'errance, sont en situation d'emploi, 12% sont étudiants ou en apprentissage, et 26,5% sont à la recherche d'un travail. Si 42,2% d'entre eux sont sans emploi, 61,5% sont sans revenus.

Quant aux causes de l'errance, chez les 11 890 personnes formulant une demande d'hébergement sur le département⁷, 33% ne souhaitent pas exposer les raisons de leur rupture d'hébergement. Pour les autres, les 67%, les raisons évoquées de l'errance sont généralement liées à l'interruption de l'hébergement dans la famille (12%), dans une structure (8%) ou à la rupture de l'accueil chez un tiers (un membre éloigné de la famille, un ami ou une simple connaissance : 17%), etc.

2.4 L'action partenariale sur le territoire

Des jeunes adultes en situation d'errance sur l'agglomération de Chelles sont en premier lieu repérés à l'abord des gares, dès la fin des années 1990, par les professionnels de l'action sociale. Puis, dans leur circulation de dispositif en dispositif, dans leur itinérance d'institution en institution.

Dès lors que ce phénomène de l'errance est reconnu par les acteurs de terrain de l'agglomération chelloise, la volonté de le comprendre et de le caractériser, pour adapter les réponses institutionnelles, les réponses éducatives et sensibiliser les élus à ce problème important, émerge et préside à l'élaboration d'un groupe de travail, piloté par la prévention spécialisée⁸. L'équipe de prévention spécialisée de Chelles/Vaires/Brou, au sein de l'ADSEA 77, comme l'ensemble des partenaires⁹ de l'action sociale sur l'agglomération de Chelles,

⁵ A l'insuffisance de l'offre, il faut ajouter une baisse de la rotation consécutive à l'état du marché, une disparition progressive des bas loyers dans le parc social et un processus de démolition du parc ancien.

⁶ Source : relevé de conclusions de la réunion de veille sociale du secteur n°1 (Chelles, Noisiel, Lagny et Roissy) du 21 septembre 2004 à Chelles, réalisé par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

⁷ Selon les données statistiques du 115 de Seine-et-Marne, relatifs à la période du 1 janvier au 31 août 2004, le nombre des appels s'élève à 18 941 et se répartissent pour 11 890 en demandes d'hébergement et pour 7 051 en demandes de prestations.

⁸ Le traitement de cette question figurait dans le contrat d'objectif de l'équipe de prévention spécialisée ainsi que dans son plan d'action, donnant lieu à des évaluations annuelles.

⁹ Ces partenaires de l'action sont l'Unité d'Action Sociale, la Mission Locale du bassin d'emploi chellois, l'équipe de prévention spécialisée de l'ADSEA 77, les Centres Communaux d'Action Sociale des communes de

avaient reconnu au préalable qu'ils produisaient des prestations, des réponses, des interventions ou des orientations, pour les personnes errantes, en grande difficulté de vie. Aussi, un diagnostic partagé était envisagé dans un objectif d'efficience des réponses à ce phénomène.

2.5 Un diagnostic partagé sur la problématique de l'errance dans l'agglomération chelloise

La Mission Locale de Chelles reconnaissait une croissance de ce phénomène dès 1995. Au début de l'année 2002, 33 jeunes en situations d'errance étaient accueillis par la structure. Ils étaient âgés de 16 à 25 ans, avec de très faibles niveaux de qualification et un fort éloignement de l'emploi.

L'Unité d'Action Sociale de Chelles dénombrait, sur les 91 jeunes suivis en 2001, 18 situations dont la raison principale était liée à la rupture d'hébergement.

Le Collectif Chrétien d'Actions Fraternelles accusait, en 2002, une augmentation de 100% du nombre des domiciliations (passage de 150 à 300).

L'équipe de prévention spécialisée de Chelles/Vaires/Brou, en exploitant ses statistiques 2002, estimait à 6% de sa population totale celle en situation d'errance qui, par ailleurs, constituait 20% des accompagnements éducatifs, chiffre considérable révélé par un taux de croissance des problèmes traités en matière d'hébergement de l'ordre de 50%.

3/ Parcours et réalités de l'errance des jeunes adultes

3.1 Une table ronde, avec des jeunes adultes, en situation d'errance

Une table ronde, avec des jeunes sans domicile fixe, a lieu au centre d'accueil de la Croix Rouge française à Chelles, le 31 mars 2004. Il s'agit de confronter des regards croisés entre travailleurs sociaux et jeunes adultes, autour des problèmes liés aux situations d'itinérance. Pour cela, quelques questions ont été préparées en amont, auxquelles il s'agit d'obtenir un volume de réponses le plus grand possible chez les seize jeunes adultes, dont deux filles et quatorze garçons, âgés de 18 à 30 ans.

Au cours des échanges, qui durent deux heures, l'atmosphère se détend mais les membres du groupe restent distants ; certains gardent le silence, d'autres dévoilent dans la colère leur parcours chaotique ; quelques-uns, face au groupe, pensent qu'ils pourront s'en sortir tout seul. Tous renvoient un fort sentiment d'injustice sociale et la mauvaise image sociale que *les gens se font d'eux*.

Comment se sont-ils retrouvés à la rue ?

- Suite à une rupture familiale : le divorce a été l'élément déclencheur où l'un des deux membres du couple se retrouve sans logement et perd son emploi.
- L'absence de soutien, de solidarité familiale qui aboutit le plus souvent à une rupture familiale : si, à sa majorité, le jeune adulte ne peut pas participer à l'économie familiale, il ne peut pas être une charge pour la famille.
- Des parcours complexes dès l'enfance, en placement ou en foyer.
- La durée de la régularisation administrative et les démarches d'obtention de papiers ne favorisent pas la stabilité sociale (qu'il s'agisse de l'emploi et/ou de l'accès au logement) et provoquent bien souvent des situations d'itinérance (de foyer, en 115),

Vaires-sur-Marne et de Brou-sur-Chantereine, la Croix Rouge Française et la Maison du Pain (un Centre d'Hébergement d'Urgence).

aboutissent à des passages dans la rue, comme seule issue. Exemple : les *sans-papiers* venus en France (immigration clandestine ou régulière) pour des raisons politiques ou de santé.

- L'Occident, vécu comme *eldorado*, lieu de la modernité, véhiculant à son corps défendant, peut-être, l'espérance d'une vie meilleure, d'une qualité de vie et d'un bien être assuré et garanti.
- L'absence de places disponibles en CHRS, voire en 115.
- Le manque d'informations sur des dispositifs d'aide, et leur méconnaissance en général, associée parfois à des représentations négatives, sont des facteurs d'enclage dans l'errance.
- Le manque de suivi concernant l'insertion sociale après incarcération.
- La précarité de l'emploi, comme les petits boulots pour *les travailleurs pauvres*, ne permet pas l'accès à un logement social.

Quels circuits ont-ils utilisé pour avoir de l'aide et quels sont leurs regards sur les dispositifs ?

- Une impression de tourner en rond de dispositif en dispositif.
- Une inadéquation entre la réalité des besoins primaires des personnes au quotidien et les aides qui leur sont accordées (exemple : attribution d'une boîte de conserve et absence de réchaud).
- Le jugement porté par les institutions : pas de considération ou trop de considération ; imaginaire social de l'errant ; le regard porté sur eux provoque en retour des sentiments de haine.
- Le manque de place ou l'embouteillage des centres d'hébergement crée un décalage ou une inadéquation entre les dispositifs de l'insertion par le logement et les dispositifs d'insertion professionnelle. Cette distorsion se concrétise dans la quotidienneté des personnes en itinérance par la formule suivante : *pas de toit/pas d'emploi, pas d'emploi/pas de toit*. L'estime de soi est fortement ébranlée. Ceci se traduit, pour la plupart d'entre eux, par des comportements asociaux et des sentiments de haine envers les travailleurs sociaux ; les dispositifs d'aide humanitaire sont vécus par ailleurs comme *un dû* et les réponses différées en matière d'aide alimentaire ou de besoin primaire ne peuvent pas être comprises.
- Le sentiment d'injustice sociale, ressentie fortement par les jeunes, renforce les positions de victimisation et annule la compréhension de certaines règles sociales ou éducatives.

3.2 D'une analyse des entretiens des jeunes en errance

A la lecture des entretiens réalisés, après la table ronde, des éléments caractéristiques sont récurrents.

En premier lieu, l'agglomération chelloise est un lieu privilégié de concentration de jeunes en situation d'itinérance. Quelles que soient les raisons pour lesquelles ils ou elles convergent vers cette zone géographique spécifique (lignes de transport ou réseau humanitaire), à un moment donné de leur histoire et de leur parcours d'itinérance, le fait est avéré que l'agglomération est confrontée à une concentration de jeunes adultes dont l'errance est la problématique visible.

En effet, les entretiens en témoignent, d'autres problématiques, fort diversifiées, sont associées si bien qu'il est mal aisé de dire qu'il existe un profil type de la personne en itinérance. Il serait plus juste d'avancer qu'un cumul de carences, de déficits, de maux conduisent inexorablement à l'errance.

Ce premier aspect est crucial pour le professionnel de l'action sociale si l'idée subséquente est d'intervenir, judicieusement et efficacement, en direction d'un public dont le propre est l'hétérogénéité des conduites, des pratiques, des potentiels. Le corollaire qui en découle est qu'il ne peut y avoir de solution standardisée, de réponse plaquée. L'ébauche de solution suppose au préalable la capacité d'une écoute attentive et d'un accueil véritable.

Cependant, au-delà des spécificités des parcours, quelques similitudes se laissent deviner. Il existe, chez les jeunes adultes interrogés, fort peu de références à l'usage de produits toxiques licites et/ou illicites. Quand, au gré de la production des discours, une telle référence est opérée, elle n'a que peu de poids dans le sens général des problématiques révélées. On peut évidemment s'en étonner quand on sait les pratiques des publics en errance. Il en va de même pour les conduites à risques (en matière de pratiques sexuelles, sanitaires et hygiéniques en général, etc.). Très peu d'éléments permettent de saisir la hauteur et le volume de telles conduites dont on sait pourtant qu'elles existent. L'entretien de Marie permet sur ces deux thèmes de saisir combien les réalités vécues sont suggérées plus que traduites en discours. Dans chaque entretien, ces aspects sont sous-jacents.

Dans tous les entretiens, ce qui est frappant est le cumul des problématiques : déficit de capital culturel et symbolique, au sens bourdieusien (pas ou peu de diplômes) ; divorce ou séparation des parents ; beaucoup de mobilité depuis l'enfance, voire la petite enfance (déménagements, déplacements, changements de famille, vécus abandonniques, etc.) ; cette mobilité se réalise souvent à l'intérieur d'un même département et en l'occurrence de la région parisienne (Île-de-France) mais pas toujours ; maltraitance et violences diverses au cours de l'enfance, humiliations, vexations.

Au titre des différences, entre les hommes, des problématiques lourdes peuvent trouver leur origine dans l'absence dramatique d'un père ou d'une figure paternelle. C'est le cas de David, qui montre en quoi l'absence d'un père, jusque dans la production de discours, est perturbatrice. Dans ce cas, l'errance prend une signification très particulière et peut apparaître comme enjeu dans une quête inconsciente. David, qui vit l'absence d'un père réel, n'a pas même la possibilité de se référer à d'autres images masculines jusqu'au jour où il trouve un emploi dans lequel *le patron du magasin* devient un véritable repère, au point que sa santé mentale s'en trouve nettement améliorée. Sans doute, une figure paternelle *entendable* dans un univers de symboles où ne gravitent que des signes féminins a-t-elle pu jouer à cet endroit une fonction stabilisatrice. D'autres problématiques, d'ordre psychiatrique, sont bien plus difficiles à résoudre, à contenir ou à stabiliser.

Les problèmes peuvent aussi être de déracinement culturel, liés à des migrations. C'est le cas de Karim, où l'on perçoit que les solutions, si elles existent, confrontent cependant à des problèmes sociétaux fondamentaux et que le seul courage des jeunes adultes n'en est pas moins insuffisant au règlement de la problématique. Les raisons de l'errance peuvent être également liées à des problèmes politiques. Cet exemple est traduit dans l'entretien de Victor, réfugié politique. On mesure, avec Victor, les difficultés de notre monde à solutionner des situations dans lesquelles, pourtant, la personne en errance est déterminée à satisfaire à toutes les exigences afin de s'insérer socialement.

Les cumuls de problématiques sont parfois si lourds, comme dans le cas de Jean-Christophe ou de Marco, que le règlement de la situation ne pourra qu'être long, fastidieux, et ne se réaliser qu'après un travail d'introspection. En effet, pour Marco, l'errance commence dès son plus jeune âge, de dispositifs d'aide sociale en dispositifs, pour ne jamais s'interrompre. Pour Jean-Christophe, il s'agit davantage de questions de deuils, d'échecs de vie, à répétition, d'alcoolisme, d'interruption permanente dans les études, dans sa vie de couple, dans sa vie affective (avec sa mère, par exemple), dans l'emploi, dans le logement. La mobilité n'est chez lui pas seulement physique, mais l'expression également d'une difficulté à stabiliser son rapport aux choses, au monde, aux autres et à lui-même.

Une différence est essentielle entre les hommes et les femmes de ce public très spécifique de l'errance. Les femmes sont rarement seules ou ne le restent pas longtemps. C'est le cas de Stéphanie qui se retrouve en situation d'itinérance pour une histoire d'amour. Si elle ne le dit pas comme cela, tout pourtant en témoigne, ce qui rend d'autant plus poignante son histoire. Mais le parcours de Alice est encore plus touchant. Dans cet entretien, on mesure la puissance de l'amour de Alice pour son mari et leur courage pour dénouer leur situation, au bénéfice de leur fille de trois ans. On évalue parfaitement les difficultés de l'une et de l'autre pour s'extraire de leur problématique. Point commun entre elles, elles sont accompagnées d'un homme. Pour Alice, les liens à un groupe itinérant manifeste plus fortement encore l'importance de l'accompagnement et les effets des réseaux de solidarité. Ce n'est pas tout à fait le cas de Marie qui fuit plutôt un homme dont elle a été mariée de force. Néanmoins, la présence des hommes traverse son parcours et elle ne reste que rarement seule.

La solitude est plus souvent le signe des hommes. A ce titre, David apparaît comme un archétype.

Si les problématiques sont différentes et révèlent que certaines sont difficilement solubles dans le temps, d'autres en revanche se résolvent bien, partenariat oblige.

4/ Représentations et analyses des partenaires, acteurs dans l'intervention, pour prévenir l'errance des jeunes adultes

4.1 Des entretiens pour les partenaires, acteurs de terrain

Des entretiens semi directifs étaient programmés dans un double objectif, celui de recueillir les représentations des acteurs de terrain autour de quelques questions et celui de construire les deux tables rondes¹⁰ prévues respectivement en fin d'année 2004 et en début 2005, l'une sur le thème de *l'accès au logement, le droit au logement* et l'autre sur *les enjeux de la domiciliation*.

La programmation des entretiens, décidée le 27 juillet 2004, lors d'une séance de travail, d'une durée de vingt minutes chacun et enregistrés au dictaphone, était prévue pour l'automne de la même année, et les quatre questions majeures étaient les suivantes :

- Quelle observation faites-vous du phénomène de l'errance ?
- Quel est le traitement que vous réalisez pour répondre à cette problématique ?
- Comment travaillez-vous en réseau et/ou comment le percevez-vous ?
- Quelles préconisations pour majorer l'efficacité des réponses ?

4.2 Observation du phénomène de l'errance par les partenaires

Selon leur champ d'intervention, les partenaires ne se représentent pas le phénomène de l'errance de la même manière, n'observent pas des pratiques identifiables ni même des publics comparables.

Pour le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, *La Maison du Pain*, ce phénomène est perçu au travers d'une réponse sociale concrète en direction de mères et de leurs enfants.

Pour la Croix Rouge, ce phénomène d'errance traverse les classes d'âge ainsi que les classes sociales.

Pour l'Unité d'Action Sociale, il s'agit d'un public très minoritaire dans les statistiques annuelles mais qui se caractérise par des situations douloureuses de nature à sensibiliser et motiver la recherche de solutions.

¹⁰ L'intention était d'inviter tous les partenaires, CHRS, 115, bailleurs sociaux publics, etc.

Pour la prévention spécialisée, c'est la pratique du travail de rue qui favorise l'observation des conduites et préside à l'accueil de ce public dans un local pour de l'écoute et de l'orientation. Pour le Centre Communal d'Action Sociale, le phénomène de l'errance est une problématique récente qui s'observe dans le quotidien de la ville et nécessite des réponses d'urgence, en lien avec les partenaires.

Mais, au-delà des spécificités liées aux différents champs d'intervention, ils reconnaissent plusieurs causes au phénomène de l'errance :

4.2.1 La paupérisation croissante des personnes les plus démunies

- Il peut s'agir de la pauvreté des adultes et des personnes âgées qui vivent de minima sociaux, tel que le RMI, et qui circulent d'hôtel en hôtel, d'hébergement précaire en hébergement précaire. Ils sont âgés de cinquante ou de soixante ans et peuvent, dans certains cas percevoir le RMI depuis 1989, c'est-à-dire depuis son origine. Mais dans la population bénéficiaire, d'autres classes d'âge sont représentées. Ces personnes adultes et parfois âgées, isolées autant que seules, connaissent des formes d'errance, des itinéraires précaires, jusqu'à l'âge de la retraite.

- La pauvreté concerne également des femmes seules avec enfants, itinérantes. Mais, piètre consolation, l'existence d'enfants à charge préserve les femmes de la rue. Elles bénéficient de placement familial en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, tel que *La Maison du Pain*, qui leur assure une formation et une réinsertion professionnelle.

- La pauvreté concerne, de façon plus récente, des familles, que le chômage ou une expulsion de leur logement pour impayés a jeté sur les routes de l'itinérance. Celle-ci se réalise entre les régions, les départements mais aussi à l'intérieur du département.

- Enfin, elle frappe des jeunes majeurs âgés de 18 à 25 ans et parfois même, des mineurs. Confrontés au désarroi, ces jeunes adultes glissent progressivement dans les circuits de l'errance alors qu'ils formulent des demandes d'insertion, sociale et professionnelle, d'encrage local. Mais, dans la plupart des situations, les demandes s'exposent aux réalités de l'emploi et du logement, qui tant localement que nationalement, ne favorisent ni la réinscription sociale ni les démarches d'insertion.

4.2.2 Le développement fulgurant de la précarité au sein même du salariat

La situation de salarié n'épargne plus de l'entrée dans la pauvreté. L'accroissement des salariés pauvres manifeste une réalité nouvelle du monde du travail, celle du développement des emplois à temps partiel, des contrats à durée déterminée, des emplois précaires ou du travail intérimaire. L'une des conséquences directes en est l'errance.

Dans la population active, les salariés les moins qualifiés aux revenus les plus faibles ne parviennent plus à se loger. Le phénomène de l'errance est lui-même consécutif, dans cette situation spécifique, à un marché de l'immobilier particulièrement défavorable aux classes sociales les plus démunies mais qui touche également jusqu'aux classes moyennes, dans certains centres villes. Si le phénomène de l'errance est multifactoriel et ses racines anciennes, des conditions sociétales nouvelles en favorisent l'explosion.

4.2.3 La désaffiliation, au sens de Robert Castel, est l'une des causes récurrentes souvent évoquée dans les propos ainsi que la rupture, totale ou partielle, des liens familiaux

L'errance n'est pas qu'un phénomène visible et physique. Ce phénomène est également l'expression du relâchement de liens sociaux et de difficultés psychologiques qui maintiennent les personnes dans un *vagabondage* mental. Sur l'agglomération chelloise, une part non négligeable du public de l'errance présente des problématiques d'ordre psychiatrique.

Si, dans les études de cas, les situations sont différenciables, il reste que, globalement, pour certains jeunes, la rupture des liens familiaux entraîne l'errance, mais pour d'autres, l'errance ne contrarie pas la conservation des liens familiaux. Les liens qui demeurent sont parfois dommageables, néfastes, sur les personnes mais leur absence totale, après consommation de la rupture de tout lien, est encore plus préjudiciable. Il est d'ailleurs notable que l'absence totale de famille et de lien n'est pas représentative de la majorité des situations rencontrées.

Les mutations des formes de la famille semblent avoir une incidence dans les cas d'errance étudiés et la sécurité, autant affective que matérielle, que la famille doit générer pour ses enfants apparaît quelque peu ébranlée au regard des parcours de vie.

4.2.4 Les situations de séjour irrégulières

Dans le public de l'errance, tel qu'il se rencontre sur l'agglomération chelloise, de nombreux jeunes adultes sont originaires des pays de la francophonie, qu'il s'agisse de Côte d'Ivoire, du Congo, de la Mauritanie. Ces jeunes adultes ont été victimes de mauvais traitements, d'atteinte aux droits de l'Homme. Plus généralement, au-delà des pays francophones, notre territoire représente un espoir de salut pour des jeunes gens d'autres pays avec lesquels la France entretient ou a entretenu des relations diplomatiques.

Enfin, il n'est pas inutile d'insister sur le fait que l'agglomération chelloise constitue en soi un phénomène social très particulier. En effet, des jeunes de toute la France y convergent. On peut observer des personnes en errance qui se regroupent à la gare de Vaires-sur-Marne, et qui, après discussion, se rendent directement au Centre d'Hébergement d'Urgence, par petits groupes, sur la RN 34 en direction de Lagny, à la sortie de Brou-sur-Chantereine.

4.3 Traitement du phénomène de l'errance et partenariat

Au-delà des spécificités professionnelles, les partenaires assurent chacun de leur place une réponse au phénomène de l'errance.

Quand ils ne disposent pas des moyens de résoudre les problématiques, comme le Centre Communal d'Action Sociale, l'Unité d'Action Sociale ou la prévention spécialisée, ils orientent vers le ou les partenaires qui sont en capacité de produire une réponse en matière de financement adapté, d'hébergement et/ou d'insertion sociale et/ou professionnelle, comme le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, *La Maison du Pain*, la Croix Rouge ou la Mission Locale.

De manière concrète, en cas de sollicitation ou de formulation d'une demande spécifique d'une personne confrontée à un problème d'errance, les professionnels de terrain, quel que soit leur registre d'intervention, contactent les partenaires en capacité de répondre. Le souci d'efficacité prévalant, le contact d'un partenaire est directement lié à ses moyens de réponse.

De manière générale, il semblerait que, dans le monde de l'errance où la circulation des signes est aussi importante que celle des corps, *le bouche à oreille* fonctionne dans le cadre d'une cooptation à l'échelle de l'agglomération et des structures. En effet, les personnes en errance auraient tendance à se diriger rapidement vers les partenaires adaptés à leur problématique. Ainsi, pour les professionnels de terrain le plus à la marge de l'intervention directe concernant ce phénomène, les sollicitations sont fort peu nombreuses.

Les jeunes finissent par fréquenter les mêmes structures, par s'échanger les informations, par constituer des réseaux.

Le protocole de collaboration entre la prévention spécialisée de l'ADSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence), la Mission Locale et l'Unité d'Action Sociale est fondamental en ce sens parce qu'il scelle une collaboration entre les trois institutions qui favorise de la réactivité dans les situations d'urgence.

Concrètement, quand un jeune se présente à l'Unité d'Action Sociale, à la Mission Locale ou au local de l'équipe de prévention spécialisée, qu'il ait un problème d'hébergement, alimentaire, d'orientation éducative ou autre, une réponse est échafaudée dans la journée. Les acteurs travaillent ensemble, sans se rencontrer nécessairement, mais en communiquant par voie téléphonique.

Du reste, en prévention spécialisée, par exemple, le travail éducatif, basé sur la relation empathique, suppose, après un premier contact avec les personnes en situation d'errance, d'élaborer l'adéquation entre l'écoute attentive et le soutien concret aux démarches d'hébergement ou d'autre chose. Cet accompagnement éducatif est de nature à rassurer les partenaires sur l'éventualité d'une résolution de la problématique ou l'émergence d'une solution.

Afin de prendre la mesure du phénomène et d'en comprendre le traitement, il est intéressant de savoir que le CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) *la Maison du Pain*, reçoit approximativement 800 demandes écrites d'hébergement chaque année, indépendamment des demandes téléphoniques quotidiennes ou de demandes de personnes qui se présentent spontanément.

Si les demandes affluent de tous les départements d'Île-de-France et parfois même de province, l'hébergement ne peut se réaliser qu'en direction d'une quarantaine de familles, soit une centaine de personnes prises en charge, tous dispositifs confondus, adultes et enfants compris.

La Maison du Pain assure un accueil de long séjour, sous tutelle de la DDASS Etat, pour des couples, des personnes seules, des familles. Pour les femmes accompagnées d'enfants de moins de trois ans, le CHRS travaille avec le Conseil Général.

Compte tenu de la diversité des problématiques du public accueilli sur le territoire de l'agglomération, les partenaires qui interviennent sur le phénomène de l'errance, au-delà de ceux déjà cités, sont très différents : le Collectif Chrétien d'Action Fraternelle, les associations caritatives, la santé publique, l'hôpital, la psychiatrie, la justice, les CHRS, etc. Le travail partenarial donne une cohérence à l'accompagnement éducatif du jeune adulte errant, qui perçoit lui aussi, dans un feed-back positif, la cohérence des interventions des différents professionnels ou bénévoles.

Mais le partenariat présente également des limites. Il s'agit, pour l'heure, d'interventions communes ponctuelles, sur des situations particulières. Le travail en réseau, localement, est difficile à mettre en œuvre, ce qui apparaît dommageable, dans les productions des discours des partenaires. La centralisation par le 115, par exemple, contraint de proposer une place d'hébergement à Melun pour une personne de Chelles et inversement, sans préoccupation des difficultés de transport. Or, un travail local en réseau permettrait d'assurer l'accueil des personnes en errance sur Chelles à Chelles et d'intervenir, avec efficacité, au bénéfice des personnes accueillies. En d'autres termes, il serait plus crédible pour les acteurs de résoudre la problématique d'une personne connue et dirigée par l'Unité d'Action Sociale de Chelles, l'équipe de prévention spécialisée ou la Mission Locale, avec qui la relation existe, vers le partenaire adapté à la situation.

De plus, l'intercommunalité est absente dans le traitement du phénomène. Pourtant, les interlocuteurs communaux sont concernés par cette question difficile. Or, l'idée de l'élaboration d'un travail en réseau pourrait décloisonner ce fonctionnement pour construire une insertion efficace. Ce n'est évidemment pas simple car, par définition, les jeunes de l'errance ont un itinéraire compliqué.

4.4 Quelques préconisations

Parmi les préconisations des partenaires, les plus saillantes sont les suivantes :

- Construire un hôtel social pour les jeunes adultes en situation d'errance
- développer des logements sociaux adaptés aux ressources des jeunes adultes¹¹
- lutter contre les hôtels, aux conditions d'insalubrité patente, à la sécurité déplorable et aux tarifs prohibitifs¹² : les marchands de sommeil¹³
- créer des logements adaptés pour les personnes errantes âgées, afin de les sortir de l'urgence
- affiner l'offre d'hébergement, tout en développant des places supplémentaires, par rapport à l'existant¹⁴
- améliorer la collaboration des professionnels tout en la simplifiant¹⁵
- développer les volontés municipales d'intervention : déterminer la priorité des réponses à apporter, dans le souci des habitants, en fonction du volume des problèmes
- développer l'intercommunalité dans les réponses élaborées à ces questions difficiles et construire une stratégie de lutte contre l'errance
- travailler autrement sur le plan local pour élaborer des réponses pertinentes¹⁶
- développer le travail en réseau pour favoriser l'accès à l'hébergement transitoire ou intermédiaire (CHRS, résidence sociale)
- élaborer des solutions pour les cas jugés difficiles, pour lesquels les institutions sont impuissantes à réagir, peu adaptées, voire même rejetantes
- concevoir et produire une logique régionale d'intervention
- développer les structures d'accueil¹⁷

5/ En guise de conclusion

Pour comprendre le phénomène de l'errance, dans sa dimension générique, qui ne se réduit pas aux seuls problèmes de chômage ou de logement, malgré leur caractère inflationniste et surdéterminant, il faut au préalable saisir l'évolution de notre monde et ce qu'il produit de nouvelles pratiques sociales et humaines. L'errance est un symptôme de cette évolution.

Compte tenu de la teneur des propos dans les entretiens conduits avec les jeunes en errance, ainsi que celle des partenaires de l'action éducative sur l'agglomération chelloise, il apparaît incontournable de traiter de l'évolution de certaines pratiques humaines au cours des dernières décennies.

¹¹ Quand ils ont un emploi, les jeunes adultes n'ont pas forcément accès à un logement. Les exigences de garanties sont aujourd'hui si fortes qu'elles maintiennent en dehors d'un accès au logement les personnes aux ressources financières les plus faibles ou les plus irrégulières. A titre d'exemple, le travail intérimaire n'est pas considéré comme une garantie suffisante. Les garanties se réfèrent au bulletin de paie mensuel et non à la feuille de mission d'intérim. En conséquence, pour les jeunes gens qui ne bénéficient plus d'un soutien familial, par exemple, cela conduit ou maintient dans des situations tragiques voire dramatiques.

¹² En 2004, la location d'une chambre dans un certain hôtel de Brou-sur-Chantereine, accueillant une famille de quatre personnes, était à un tarif supérieur à celui d'un appartement de type F3 en HLM.

¹³ Des marchands de sommeil existent à Brou-sur-Chantereine, à Vaires-sur-Marne ou à Chelles, et profitent abusivement d'une situation tragique pour nombre de personnes en difficulté.

¹⁴ A la *Maison du Pain*, sur Chelles, au cours du processus d'accueil, la plupart des femmes trouvent du travail. Le problème est aujourd'hui l'accès au logement. En l'absence de logement social, des jeunes mamans, insérées professionnellement, ne peuvent pas quitter la Maison du Pain.

¹⁵ La logique professionnelle influe beaucoup dans l'intervention commune et fatalement, en fonction des personnes, il peut y avoir des blocages, des résistances.

¹⁶ Les axes forts du partenariat entre les institutions, tel que le protocole de collaboration, sont malgré tout inféodés à la volonté, des institutions et des collectivités territoriales, de lutter contre ce phénomène d'errance.

¹⁷ Il y a un manque de structure d'accueil : la *Maison du Pain* est le seul CHRS sur Chelles. Or, Chelles est une grande ville. Les sollicitations sont si nombreuses qu'il est très compliqué d'avoir un appartement et quand c'est le cas, il faut sélectionner et choisir entre cinq ou six personnes ou familles.

Chercher un classement dans les causes du phénomène de l'errance est d'autant plus dommageable que l'analyse des propos des jeunes adultes laisse apparaître la difficulté d'une typologie. En d'autres termes, il n'y a pas, de mon point de vue, un facteur déterminant parmi l'ensemble des facteurs exposés. Selon les cas, un ou des facteurs peuvent, ensemble ou séparément, peser sur l'apparition de la problématique.

Il m'apparaît essentiel de considérer que cette problématique, dans ses expressions, est liée à un contexte sociétal profondément modifié. Prétendre comparer ce phénomène avec celui d'époques révolues ou pires, avec des mondes exotiques aux réalités humaines totalement différentes, est révélateur de constructions mentales dépassées, obsolètes. Cette problématique est un effet du libéralisme. L'urbanisation croissante et désordonnée des villes, et notamment celles de Seine-et-Marne, dont Chelles, sur fond d'exode rural d'un côté, et du vidage de populations de départements très peuplés de l'Île-de-France de l'autre, croisée à la fragilisation grandissante des populations démunies, démultiplie le risque de l'errance, dont les soubassements ne peuvent pas ne pas faire songer aux réalités de l'individualisme et plus loin, de la déliaison des hommes.